

DEPARTEMENT DES LANDES
COMMUNE DE TARTAS
ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de Conseillers en exercice : 23
Nombre de présents : 19
Nombre de votants : 22
Date de convocation : 21/04/2011

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 28 avril 2011**

--- o0o ---

L'an deux mille onze, le vingt-huit avril, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Etaient présents : M. BROQUÈRES (a procuration pour M. DUPOUY), M. DEHEZ, Mme DEGOS (a procuration pour Melle ULMANN), M. LAMOTHE (a procuration pour M. de ZANET), M. DUBOS, BATS, DUCASSE, Mmes LEGLISE, ROLLIN, M. CABANNES, Melle POLESE, Mme DUBUN, MM. MARSAN, LASSUS, Melle DAVERAT, Mme ROCA, M. BRUEY, Mmes DEHEZ-BATISTA, LEFORT.

Etaient excusés : M. de ZANET (a donné procuration à M. LAMOTHE), M. DUPOUY (a donné procuration à M. BROQUÈRES), Melle ULMANN (a donné procuration à Mme DEGOS).

Etait absent : M. MOUCHEBOEUF.

Un scrutin a eu lieu, Melle POLESE Carine a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

**Séance B
délibération n° 13**

Rapporteur : Monsieur Alain DEHEZ, adjoint au Maire

OBJET : Office National des Forêts - demande d'aide pour lutte contre les scolytes

Dans le cadre des aides allouées par le ministère de l'alimentation de l'agriculture et de la pêche, notre commune sollicite une subvention pour réaliser des travaux de lutte phytosanitaire sur les parcelles forestières de la forêt communale attaquées par les scolytes suite à la tempête « Klaus » du 24 janvier 2009,

CONSIDERANT l'urgence à instruire et à transmettre les demandes à l'administration,

Le Maire propose d'adopter le principe d'un ou plusieurs dossiers de demande d'aide à déposer auprès de la DDTM et qui concerneront les parcelles de la forêt communale.

L'ONF étudiera le projet, proposera l'assiette des zones éligibles à l'aide et formalisera le(s) dossier(s) de demande qu'il proposera de déposer à la DDTM.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le principe d'étudier et de déposer une (des) demande(s) d'aide auprès de la DDTM pour réaliser les travaux de lutte phytosanitaire.
- d'autoriser M le Maire à signer toutes les pièces nécessaires au dépôt de ce(s) dossier(s)
- de désigner l'ONF comme assistant technique à donneur d'ordre pour la constitution de ce(s) dossier(s) et le suivi de la (des) demande(s) (quel que soit le mode de réalisation des travaux choisi par la commune, y compris en régie communale) et d'autoriser M le Maire à signer la convention relative à cet objet.
- d'inscrire au budget les sommes nécessaires aux travaux subventionnés

.../...

LE CONSEIL MUNICIPAL

Oui l'exposé du rapporteur,

A l'unanimité,

DONNE un avis FAVORABLE,

AUTORISE M. le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

J-F. BROQUERES